



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHE
Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'honneur



Arrêtés du 6 et 8 février 2018
signés par le Préfet de la Manche :
Jean-Marc SABATHE

NUMERO SPECIAL N° 26



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	2
<i>PREFECTURE - SOUS-PREFECTURE</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 18-09 du 6 février 2018 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 26 février au 2 mars 2018 inclus</i>	<i>2</i>
<i>SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 18-07 du 6 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Isabelle GUESNON conseillère mobilité carrière, cheffe du service départemental d'action sociale et tutrice des volontaires du service civique</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 18-08 du 6 février 2018 portant délégation de signature à M. Jacques MICHEL directeur des ressources humaines et des moyens</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 18-11 du 8 février 2018 portant délégation d'acte de gestion relatif aux ordres à payer</i>	<i>3</i>

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

Préfecture - Sous-préfecture

Arrêté n° 18-09 du 6 février 2018 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 26 février au 2 mars 2018 inclus

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 VU le décret du 20 juillet 2015 nommant M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;
 VU le décret du 3 juin 2016 nommant M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 17-261 du 3 novembre 2017 donnant délégation de signature à M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 18-02 du 23 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;
 CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Coutances ;
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
 Article 1 : M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches, est désigné pour assurer la suppléance de M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances, du 26 février au 2 mars 2018 inclus.
 Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Service des ressources et de la modernisation

Arrêté n° 18-07 du 6 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Isabelle GUESNON conseillère mobilité carrière, cheffe du service départemental d'action sociale et tutrice des volontaires du service civique

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;
 VU l'arrêté ministériel du 4 novembre 2008 affectant Mme Isabelle GUESNON à la préfecture de la Manche dans le corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2009 modifié portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture et des sous-préfectures de Cherbourg, d'Avranches et de Coutances ;
 VU l'arrêté préfectoral SRM-BRH n° 2017-046 du 7 avril 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Manche ;
 VU la note de service du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle GUESNON, conseiller mobilité carrière, animatrice de formation, cheffe du service départemental d'action sociale et tutrice des volontaires du service civique, à compter du 15 décembre 2017 ;
 SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
 Article 1 : Délégation est donnée à Mme Isabelle GUESNON, conseillère mobilité carrière, animatrice de formation, cheffe du service départemental d'action sociale et tutrice des volontaires du service civique, à l'effet de signer :
 - d'une manière générale, toutes correspondances courantes relevant des attributions du service autres que celles ayant un caractère d'acte de pouvoir,
 - les services faits certifiés et donner l'ordre de payer sur les programmes 176 et 216 pour la gestion des crédits d'action sociale déconcentrés,
 - les copies des actes de la hiérarchie pris dans le cadre des attributions de son bureau.
 Article 2 : Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.
 Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des ressources humaines et des moyens, le chef du bureau des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Arrêté n° 18-08 du 6 février 2018 portant délégation de signature à M. Jacques MICHEL directeur des ressources humaines et des moyens

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
 VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2009 modifié portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture et des sous-préfectures de Cherbourg, d'Avranches et de Coutances ;
 VU l'arrêté préfectoral SRM-BRH n° 2017-046 du 7 avril 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Manche ;
 VU la note de service du 9 mars 2017 nommant M. Frédéric DUVAL, chef du bureau des ressources humaines ;

VU la note de service du 9 mars 2017 nommant M. Dominique GOMEZ, chef du bureau des moyens financiers, de l'immobilier interministériel et de la logistique ;

VU la note de service du 1er février 2018 nommant M. Jacques MICHEL, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur des ressources humaines et des moyens, à compter du 15 février 2018 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jacques MICHEL, directeur des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer :

- les états arrêtés portant émission de titres de recettes ou de dépenses pour la comptabilité de l'Etat hors programme 307,
- les états de propositions de paiement et de recettes pour l'exécution du budget de l'Etat pour la gestion des crédits d'action sociale déconcentrés (programmes 176 et 216),
- les titres exécutoires de recettes et bordereaux correspondants,
- toutes pièces comptables du budget de l'Etat, notamment chèques, ordres de paiement, ordres de reversement, états récapitulatifs des créances,
- l'état de propositions de paiement et de recettes pour l'exécution du budget de l'Etat, tel qu'il est défini dans l'arrêté préfectoral concernant la gestion des crédits de l'administration préfectorale,
- les expéditions et bordereaux hypothécaires des actes de ventes, acquisitions, locations des propriétés de l'Etat et de l'office HLM,
- les copies d'arrêtés préfectoraux et les pièces annexes,
- d'une manière générale, toutes correspondances courantes relevant des attributions du service autres que celles ayant un caractère d'acte de pouvoir,
- les formules exécutoires à apposer sur les titres de perception en exécution de l'article 25 du décret du 29 décembre 1962 modifié.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MICHEL, délégation est donnée à M. Frédéric DUVAL et à M. Dominique GOMEZ, chefs de bureau, pour signer l'ensemble des pièces et documents visés à l'article 1.

Article 3 : Ces dispositions sont applicables à compter du 15 février 2018.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Arrêté n° 18-11 du 8 février 2018 portant délégation d'acte de gestion relatif aux ordres à payer

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, Préfet de la Manche ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 portant délégation d'actes de gestion relatifs aux ordres à payer ;

VU la convention du 30 décembre 2016 relative à la cartographie Chorus de la région Normandie entre les préfectures de la région et la DEPAFI ;

VU le protocole du 27 décembre 2016 portant contrat de service entre les services prescripteurs de la région, le centre de services partagés et le service facturier de la DRFIP en région Normandie ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Article 1 : Une délégation d'acte de gestion est donnée, dans les limites de leur domaine de compétences, pour valider les ordres de payer dans l'application Chorus à :

Mme Stéphanie REY-DORENE, adjoint administratif principal de 2ème classe, pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Mme Isabelle CIROU, adjoint administratif principal de 1ère classe, pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Mme Sylvie DUSSAUX, adjoint administratif principal de 2ème classe, pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté abrogent celles de l'arrêté du 14 mars 2017.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
